

Restaurant scolaire  
Année scolaire 2022/2023

Bulletin d'inscription – Classe primaire  
Élèves de la 7<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> année

Photo de l'enfant pour  
l'établissement d'une  
carte personnelle

*Uniquement pour les  
élèves des collèges de  
**Chanel***

Nom de l'enfant : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Classe : .....

Bâtiment scolaire :  Chanel (*photo à joindre avec l'inscription*)  
 Burtignière

Nom et prénom des parents ou de la personne responsable :

.....

Adresse : ..... Localité : .....

Numéro(s) de téléphone(s) en cas d'urgence : .....

Adresse e-mail : .....

**Fréquentation du restaurant scolaire**

Mon enfant fréquentera l'AREMS dès le : (date du 1<sup>er</sup> repas) .....

Cocher le ou les jours désirés :  lundi  mardi  jeudi  vendredi

**Alimentation**

Régime particulier :  sans porc  végétarien

Autre :  intolérances alimentaires  allergies

Si votre enfant souffre d'allergies alimentaires, nous vous remercions de bien vouloir remplir le formulaire « Demande de régime alimentaire » disponible sur notre site Internet rubrique « *trouver une solution de garde* » et de nous le retourner dûment complété par le médecin avec la présente inscription. Seul le restaurateur est habilité à accepter ou refuser de fournir un repas à un enfant, en fonction du type d'allergie indiqué dans le formulaire.

**Accueil libre**

La Ville de Morges propose un accueil supplémentaire payant aux élèves fréquentant le restaurant scolaire. Cette prestation est facultative et fait l'objet d'une facturation à part.

Horaire : 12h30 à 13h45

Cocher le ou les jours désirés :  lundi  mardi  jeudi  vendredi

**Les places étant limitées celles-ci sont attribuées selon la date de réception du bulletin d'inscription.**

**Pour les élèves du collège de Chanel****IMPORTANT**

Les élèves n'ayant pas leur carte personnalisée avec eux, **ne pourront pas être servis au restaurant scolaire.**

Nous attirons votre attention que ceux-ci seront tout de même facturés, puisqu'ils sont commandés à l'avance.

---

Par leur-s signature-s ci-dessous, les parents :

- acceptent les modalités de financement et de paiement mentionnées dans le règlement de l'AREMS du 30 mai 2022, disponible sur notre site Internet
- confirment avoir pris connaissance que toute modification de fréquentation ou résiliation doit être effectuée par écrit (courriel ou courrier)
- confirment avoir pris connaissance que seuls les dossiers complets et à jour sont pris en considération (photo, contentieux, etc.)

Vous recevrez une confirmation de votre inscription dans la première quinzaine du mois d'août 2022.

Signature des parents ou de la personne responsable :

Date : ..... Signature : .....

**Ce formulaire est à retourner au plus tard le 20 juillet 2022 (par mail ou courrier)**

Adresse Internet : [www.morges.ch](http://www.morges.ch)

**RAPPEL**

En cas d'absence ou de besoin d'un repas supplémentaire, nous vous remercions d'avertir l'AREMS **au plus tard le matin même jusqu'à 8 h 00 au 079 750 09 46**

Selon l'art. 3, al. 2 du règlement, un repas peut être supprimé et ne sera pas facturé, pour autant que l'annulation se fasse dans un délai de 7 jours